

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Indre-et-Loire

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMUNE DE BOURNAN**

~~~~~  
**Séance du 9 juin 2023**

L 'an deux mil vingt-trois et le neuf juin 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Charlie GILLET, maire de Bournan.

**Nombres de membres :**

*Afférent au conseil municipal : 11*

*En exercice : 11*

*Qui ont pris part aux délibérations : 9 (quorum atteint)*

**Présents :** Mmes LEDAY, ROBIN et MM. CHAUVREAU, GILLET, JALLET, LHERITIER, FOURRIER, RABOTEAU, VILLION

**Absents excusés :** M. BOYER et Mme HODIMONT-PARINET (procuration donnée à M. Jean-Pierre JALLET)

**Secrétaire de séance :** Mélanie ROBIN

**Date de convocation :** 2 juin 2023

**Date d'affichage :** 02 juin 2023

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

- Elections des délégués en vue des élections des sénateurs

**2023-06-01 : ELECTIONS DES DELEGUES EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Conformément aux dispositions de l'article R-133 du code électoral, le bureau a été constitué de : MM. GILLET (président), LHERITIER, JALLET, FOURRIER et Mme LEDAY (assesseurs)

A été désigné secrétaire par le conseil municipal : Mélanie ROBIN

M. le président a donné lecture :

1. des articles transcrits ci-dessus du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs.
2. du décret fixant la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2023.
3. de l'arrêté du Préfet portant convocation des électeurs à cet effet.

**ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ**

**Premier tour**

Le président a ensuite invité le conseil municipal à procéder sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de un délégué.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 19h10. Il a donné le résultat ci-dessous :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

**Ont obtenu :**

CHAUVREAU Florent 5 voix

LHERITIER Michel 4 voix

GILLET Charlie 1 voix

La majorité absolue n'est pas atteinte. Un second tour est nécessaire.

### **ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ second tour**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote sur papier blanc. Le dépouillement du vote a commencé à 19h15. Il a donné le résultat ci-dessous :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10  
A déduire : 0  
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

**Ont obtenu :**

CHAUVREAU Florent 7 voix  
LHERITIER Michel 3 voix

A réuni la majorité relative et a été proclamé élu au second tour délégué :

\* M. CHAUVREAU Florent, né le 17/02/1957 à La Celle-Saint-Avant (Indre-et-Loire) de nationalité française, domicilié « 5, La marsauderie » à Bournan, qui a déclaré accepter le mandat.

### **ÉLECTION DES SUPPLÉANTS**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de 3 suppléants.

#### **Premier tour**

Le dépouillement du vote a commencé à 19h20. Il a donné le résultat ci-dessous :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10  
A déduire 2 bulletins nuls : 2  
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 8  
Majorité absolue : 6

**Ont obtenu :**

LHERITIER Michel : 8 voix  
GILLET Charlie : 8 voix  
RABOTEAU Fabrice : 8 voix

A réuni la majorité absolue et ont été proclamés au premier tour suppléants :

\* M. LHERITIER Michel, né le 11 /02/1948 à Tours (Indre-et-Loire), de nationalité française, domicilié 14 rue Principale à Bournan, qui a déclaré accepter le mandat.

\* M. GILLET Charlie, né le 21/10/1958 à Bournan (Indre-et-Loire), de nationalité française, domicilié « Les Esserts » à Bournan, qui a déclaré accepter le mandat.

\* M. RABOTEAU Fabrice, né le 01/11/1972 à Chinon (Indre-et-Loire), domicilié 18 rue Principale à Bournan, qui a déclaré accepter le mandat.

**EMARGEMENT :**

Le Maire et président de séance, Charlie GILLET

La secrétaire de séance, Mélanie ROBIN